

Code de vie
2026 - 2027



Les valeurs de l'école Cœur à cœur

À l'école Cœur à cœur, chaque enfant compte. C'est un endroit où tu peux apprendre, t'amuser, grandir et être toi-même. Pour bien vivre ensemble et apprendre dans le respect et la bonne humeur, nous avons sept grandes valeurs qui nous guident chaque jour.

Épanouissement

À l'école, tu as le droit d'apprendre avec plaisir et de découvrir ce que tu aimes, ce que tu sais bien faire et ce que tu veux améliorer. Tu peux grandir à ton rythme, selon tes goûts et tes façons d'apprendre. Tu apprends aussi à être fier de toi et à croire en tes capacités.

Respect de la personne

Le respect, c'est quand on parle et agit avec bienveillance, qu'on écoute et accepte les autres tels qu'ils sont. C'est comprendre que chaque personne est unique. Tu apprends à te respecter toi-même, à respecter les autres et à créer des liens positifs avec ceux qui t'entourent.

Dépassement

Parfois, certaines choses semblent difficiles, mais tu peux réussir si tu fais des efforts. Le dépassement c'est essayer, persévérer et ne pas abandonner. Tu apprends à te fixer des buts et à travailler fort pour les atteindre. Pour y parvenir, tu mobiliseras tes forces physiques, intellectuelles et émotives afin de vaincre tes défis.

Autonomie

Être autonome, c'est apprendre à faire les choses par toi-même. Tu peux choisir, organiser ton travail et réaliser des projets. Tu apprends à prendre des décisions, à utiliser tes idées et tes talents, et à aller au bout de ce que tu commences. Les adultes t'aident en te donnant les bons outils et en t'accompagnant pour que tu progresses. Être autonome, c'est aussi apprendre à te connaître et à devenir plus confiant dans ce que tu fais.

Responsabilisation

Être responsable, c'est faire attention à ce que tu dis et à ce que tu fais. Tu apprends à faire des choix, à en accepter les conséquences et à réparer tes erreurs. Tu participes à la vie de l'école et tu prends soin de toi, des autres et de ce qui t'entoure.

Engagement

S'engager, c'est participer avec cœur à ce que tu fais. Tu t'impliques dans les projets, les activités et les relations avec les autres. Tu apprends à aller jusqu'au bout de ce que tu commences et à donner le meilleur de toi-même, seul ou en équipe.

Coopération

La coopération, c'est travailler ensemble pour réussir. Tu apprends à partager tes idées, à écouter les autres et à aider ton groupe. Ensemble, on est plus forts et chacun a un rôle important pour que tout fonctionne bien. Coopérer c'est aussi apprendre à faire confiance et à respecter les autres.

Ensemble, on grandit avec nos valeurs

Ces sept valeurs nous aident à bien vivre ensemble à l'école Cœur à cœur. Elles nous apprennent à être nous-mêmes, à respecter les autres, à faire des efforts, à prendre des décisions, à être responsables, à nous engager et à travailler en équipe. En les mettant en pratique chaque jour, nous construisons une école où chacun peut s'épanouir et se sentir bien.

Règles de vie

Règles de vie	Raisons
Je respecte les adultes en paroles et en gestes.	<p>Ainsi j'apprends:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À communiquer avec ouverture en acceptant les différences; • À exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes; • À respecter tous les adultes de l'école qui gravitent autour de moi (enseignants, parents, TES, surveillants...); • À travailler en collaboration et en coopération avec les adultes qui sont présents pour m'aider et me guider; • À développer des relations harmonieuses. <p>Ainsi, je participe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À créer un milieu de vie agréable et sécuritaire.
Je respecte mes pairs en paroles et en gestes.	<p>Ainsi j'apprends:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À communiquer avec ouverture en acceptant les différences; • À exprimer mes émotions et mes opinions de façon polie et pacifique, selon les différents contextes; • À respecter mes engagements envers mes pairs; • À développer des relations harmonieuses. • À faire des messages clairs; • À écouter l'autre; • À vivre en collectivité; • À utiliser la démarche de résolution de conflits. <p>Ainsi je contribue:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À l'amélioration de la qualité des relations interpersonnelles.
Je porte des vêtements selon les activités et les saisons.	<p>Ainsi j'apprends:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À me respecter moi-même et respecter les autres; • À assurer ma sécurité et celle des autres, lors d'activités particulières; • À favoriser une bonne hygiène et une bonne santé; • À respecter un code vestimentaire selon le lieu et en particulier l'école. <p>Ainsi, je participe:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À mon bien-être en me donnant des moyens appropriés.
J'agis de façon sécuritaire dans l'école.	<p>Ainsi j'apprends:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À maintenir un climat sain et sécuritaire; • À développer un milieu de vie accueillant; • À préserver mes biens et ceux d'autrui; • À créer un sentiment d'appartenance; • À avoir du plaisir à jouer avec les autres. <p>Ainsi je contribue:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À vivre en collectivité; • À prendre soin de moi et des autres.
Je planifie et je fais mes activités en respectant les échéanciers.	<p>Ainsi j'apprends:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À me fixer des objectifs et des défis atteignables; • À me donner toutes les chances de réussir; • À me discipliner dans l'organisation de mon matériel et mon horaire; • À être rigoureux (Je suis à mon affaire.); • À utiliser les outils nécessaires à ma réussite globale. <p>Ainsi je contribue,</p> <ul style="list-style-type: none"> • À développer mon autonomie à titre d'élève à l'école alternative.
Je respecte le matériel et l'environnement.	<p>Ainsi j'apprends:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À vivre dans un milieu de travail et de jeu agréable et accueillant; • À partager avec les autres des lieux et du matériel. <p>Ainsi je contribue:</p> <ul style="list-style-type: none"> • À préserver la qualité de l'environnement.

En respectant les règles de l'école Cœur à cœur, je m'épanouis positivement en améliorant mon rayonnement.

Encadrements légaux

Voici la liste des énoncés que doivent respecter les élèves du CSSMI. Ceux-ci incluent d'ailleurs le contenu édicté par le règlement sur les règles de conduite au primaire et au secondaire et la Loi visant notamment à renforcer la laïcité dans le réseau de l'éducation et modifiant diverses dispositions (PL94), ainsi que des énoncés tirés de la Loi sur l'instruction publique :

Violence et intimidation

Toutes manifestations de violence ou d'intimidation sont proscrites en tout temps, et ce, quel que soit le moyen utilisé, y compris les manifestations ayant lieu par l'intermédiaire de médias sociaux et lors de l'utilisation du transport scolaire.

Civisme

- Le droit des élèves et du personnel de l'école permet d'évoluer dans un milieu propice à l'apprentissage et à l'épanouissement, et ce, dans un environnement respectueux, bienveillant, accueillant, tolérant, sécuritaire, sain et inclusif, au sein duquel la collaboration, l'entraide et l'écoute sont des valeurs partagées.
- Le devoir des élèves de faire preuve de civisme en tout temps envers les autres élèves et le personnel de l'école, de respecter l'autorité et leur milieu d'apprentissage et de cultiver des comportements positifs qui favorisent leur engagement dans leur réussite scolaire.
- Les élèves doivent adopter un comportement empreint de civisme, notamment en :
 1. Respectant l'autorité du personnel de l'école ainsi que les règles de fonctionnement de l'école, dont notamment celles de la classe;
 2. Agissant et communiquant de manière respectueuse, courtoise et polie avec les autres élèves et le personnel de l'école, en tout temps et quel que soit le moyen utilisé;
 3. Vouvoyant le personnel de l'école;
 4. Utilisant le titre de «madame» ou de «monsieur» pour s'adresser au personnel de l'école;
 5. Respectant la réputation et la vie privée des autres élèves et du personnel de l'école, notamment en obtenant leur consentement et celui du titulaire de l'autorité parentale ou du tuteur de l'élève, le cas échéant, avant de capter leur image ou leur voix et en utilisant de façon appropriée les réseaux sociaux;
 6. Étant assidus et ponctuels en respectant notamment les horaires et les échéanciers applicables; o Prenant soin du matériel scolaire ainsi que des infrastructures et des équipements de l'école;
 7. Respectant le code vestimentaire de l'école, incluant l'obligation d'avoir le visage découvert.
- L'élève doit agir de manière à respecter l'égalité entre les femmes et les hommes.

Encadrements légaux

Le droit de fouille

L'école est propriétaire du pupitre et du casier et, par conséquent, se réserve le droit de les ouvrir en tout temps et d'en fouiller le contenu. La direction de l'établissement pourrait également procéder à une fouille des effets personnels appartenant à l'élève ou lui ayant été prêtés (sacs, cellulaires, ordinateurs, etc.) si elle a des informations indiquant que ceux-ci pourraient contenir des preuves d'une infraction au Code de vie de l'établissement ou d'actes illégaux.

Les sanctions dans les cas les plus graves (LIP, art. 242)

Dans les cas les plus graves, la direction d'école pourra demander au centre de services scolaire d'inscrire l'élève dans une autre école ou de l'expulser des écoles du centre de services scolaire.

Interdiction des appareils électroniques au primaire

Les élèves ne doivent pas apporter de téléphones cellulaires, d'écouteurs, de lunettes connectées ou d'autres appareils mobiles personnels (ex. : montres intelligentes) dans l'établissement ainsi que sur le terrain de l'école. Tous les appareils doivent demeurer à la maison, sauf avec une permission de la direction. Cette permission pourrait être accordée uniquement pour des raisons médicales ou si l'appareil vise à pallier un handicap nécessitant une connexion.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

Sanctions en cas de non-respect :

Tout manquement à cette règle peut entraîner des conséquences, telles que :

- 1er manquement : confiscation de l'appareil pour le reste de la journée et aviser le parent de la sanction.
- 2e manquement : confiscation de l'appareil et appel aux parents pour venir le chercher. Si l'élève refuse de collaborer, l'école se réserve le droit de lui confisquer son appareil dès son arrivée dans l'établissement.

Malgré leur rôle modèle auprès des élèves, les membres du personnel sont autorisés à utiliser leur appareil cellulaire dans le cadre de l'exécution de leurs fonctions, notamment pour l'authentification multifacteur.

*Veuillez noter que l'école et son personnel se dégagent de toute responsabilité en cas de bris ou de vol de l'appareil mobile lors de la confiscation puisque l'appareil doit rester à la maison.

Modalités de communication

Lorsqu'un manquement mineur au code de vie est observé, les parents reçoivent une communication (ex: courriel, appel, agenda, etc.) les informant de la situation concernant leur enfant.

En cas de manquement majeur, les parents sont avisés par un appel téléphonique. Selon la situation, une rencontre peut également être proposée afin d'en discuter ensemble.

Alimentation

- Pour toute activité nécessitant l'utilisation de nourriture, une demande d'autorisation sera faite aux parents. En présence d'allergie alimentaire de votre enfant, nous vous invitons à en informer l'enseignant afin que des mesures appropriées soient mises en place.
- La promotion d'une saine alimentation est un enseignement. Il est important que l'enfant ait une bonne collation nutritive telle que des fruits, des légumes, des produits laitiers, etc.
- Attention, plusieurs enfants sont gravement allergiques aux arachides et aux noix. Ces aliments sont, par conséquent, INTERDITS à l'école.

Objets perdus

Il est important que chaque article soit identifié (boîte à lunch, vêtements, chaussures, etc.)
Les objets perdus se retrouvent à la cafétéria.

Mesures applicables quant au non-respect d'une règle de vie

(Manquements mineurs et majeurs)

Après analyse de la situation et en respect du principe de gradations des sanctions, l'application des mesures et sanctions s'effectue selon le profil de l'élève, la nature, la gravité et la fréquence des comportements observés.

Mesures de soutien	Conséquences éducatives
<ul style="list-style-type: none">• Rappel de la règle avant la tenue d'une activité;• Retour sur le comportement attendu et recherche de solutions avec l'élève;• Enseignement du comportement attendu;• Rencontres individuelles avec un adulte de l'école ;• Soutien à l'élève lors de l'accomplissement de l'activité réparatrice;• Contrat personnalisé avec renforcement positif;• Feuille de route permettant à l'élève une lecture plus objective de ses comportements;• Référence aux professionnels concernés (avec l'accord des parents);• Rencontre de l'élève et ses parents par la direction de l'école (et/ou tout autre intervenant de l'école);• Mise en place d'un plan d'intervention;• Communication régulière entre l'école et la maison;• Soutien au développement des habiletés personnelles et sociales;• Récréations guidées;• Tutorat;• Mentorat;• Réintégration progressive de l'élève à l'école ou dans la classe;• Perte d'autonomie;• Plan d'accompagnement (déplacements limités);• Etc.	<ul style="list-style-type: none">• Avertissement (verbal ou écrit);• Retrait de privilège;• Geste réparateur;• Récréation supervisée;• Reprise du temps perdu;• Réflexion écrite ou dessinée;• Excuses verbales ou écrites;• Travail personnel de recherche sur la situation;• Obligation de porter des vêtements fournis par l'école;• Remboursement ou remplacement du matériel;• Travaux communautaires;• Retrait de la classe et/ou des activités;• Suspension interne ou externe ;• Etc.

Règles de fonctionnement

Horaire de l'école	
7h35	Arrivée
7h45	Début des cours
11h13	Dîner
12h28	Début des cours
14h35	Fin des cours
15h00	Départ

Procédure lors des retards ou de l'absence de l'élève

- Si votre enfant est absent ou en retard, veuillez en informer l'école via **le portail Mozaïk Parents**, par courriel (coeur-a-coeur@cssmi.qc.ca) ou par téléphone au 450-473-5614.
- Merci d'indiquer : Le nom et le groupe de votre enfant et la raison de son absence
- Si votre enfant est inscrit au service de garde, vous devez aussi signaler son absence selon leurs modalités.
- En cas de retard, l'élève doit obligatoirement passer par le secrétariat.
- Si votre enfant doit quitter pendant les heures de classe, un message doit être envoyé à l'enseignant ou au secrétariat. Le parent devra ensuite venir chercher son enfant au secrétariat.

Sécurité à l'école (débarcadère)

- Les parents doivent toujours entrer par la porte principale de l'école.
- Le débarcadère est réservé aux autobus entre 14h15 et 15h. Merci de ne pas y circuler pendant cette période.
- Il est interdit de marcher entre ou autour des autobus.
- En fin de journée, les parents doivent attendre leur enfant à la sortie de la cour des grands et utiliser le stationnement principal.
- Si vous arrivez avant 7h35, vous devez rester avec votre enfant, car la surveillance débute à 7h35.

Tenue vestimentaire

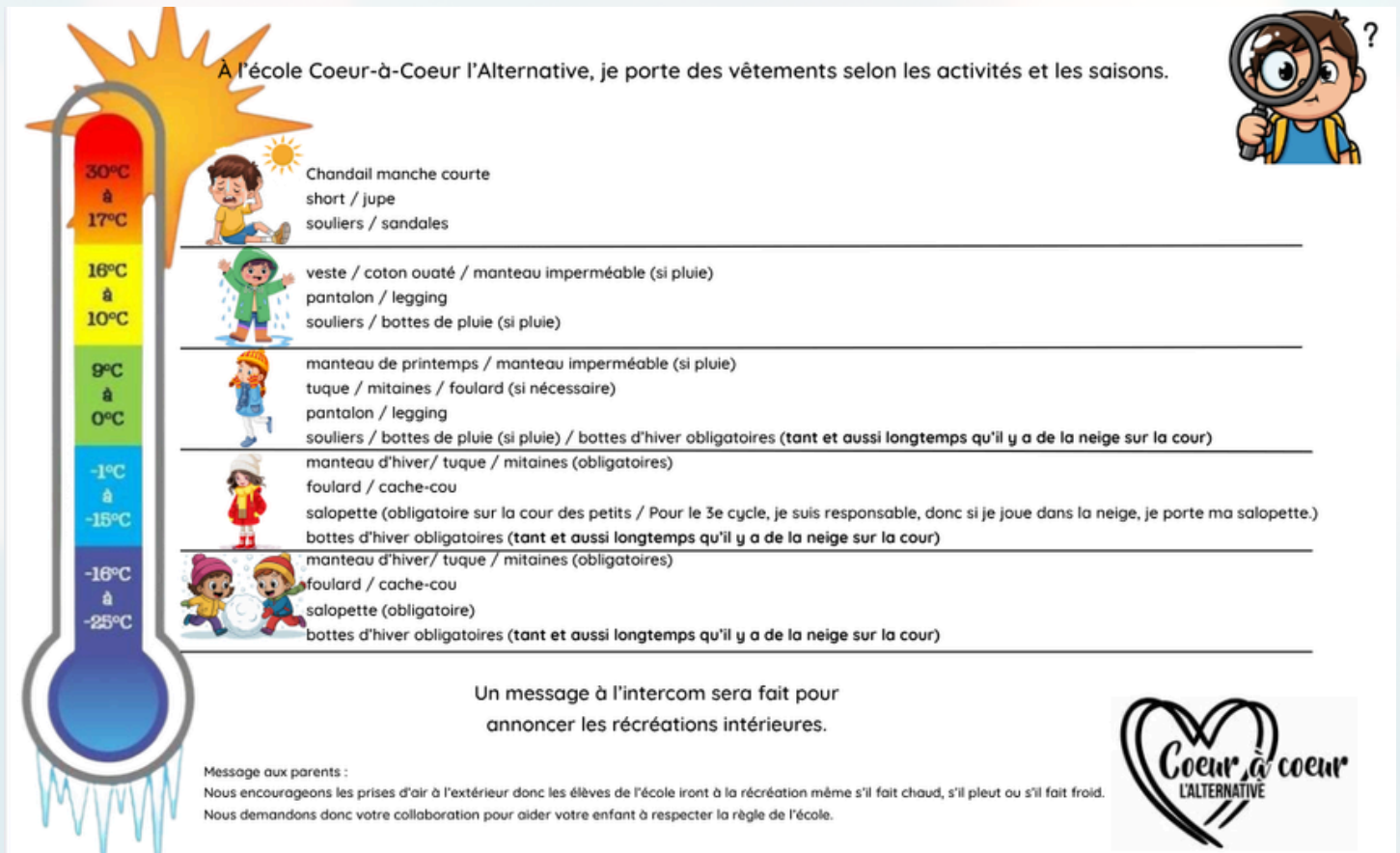
Assurez-vous que les vêtements portés soient confortables pour mieux apprendre et bouger. En ce sens, les souliers fermés sont plus sécuritaires, mais les sandales munies d'une ganse au talon sont permises.



Les régions ombragées doivent être couvertes par des vêtements.

Thermomètre vestimentaire

Toute l'équipe-école utilise cet outil afin d'habiller adéquatement les enfants en fonction de la température au cours de la journée.



Engagement de l'élève et de ses parents

Ensemble, nous avons pris le temps de lire les règles de vie de l'école. En les comprenant, nous savons qu'elles sont là pour aider chaque élève à apprendre, à se sentir bien et à vivre en harmonie avec les autres.

En signant ce code de vie, nous nous engageons à respecter ces règles chaque jour, pour contribuer à un milieu scolaire positif, sécuritaire et respectueux.

Nom de l'enfant : _____

Groupe : _____

Signature de l'enfant : _____

Signature du parent : _____